



# ÉVOLUTION DES SURFACES EN AIRES PROTÉGÉES En Midi-Pyrénées



/ Réponse



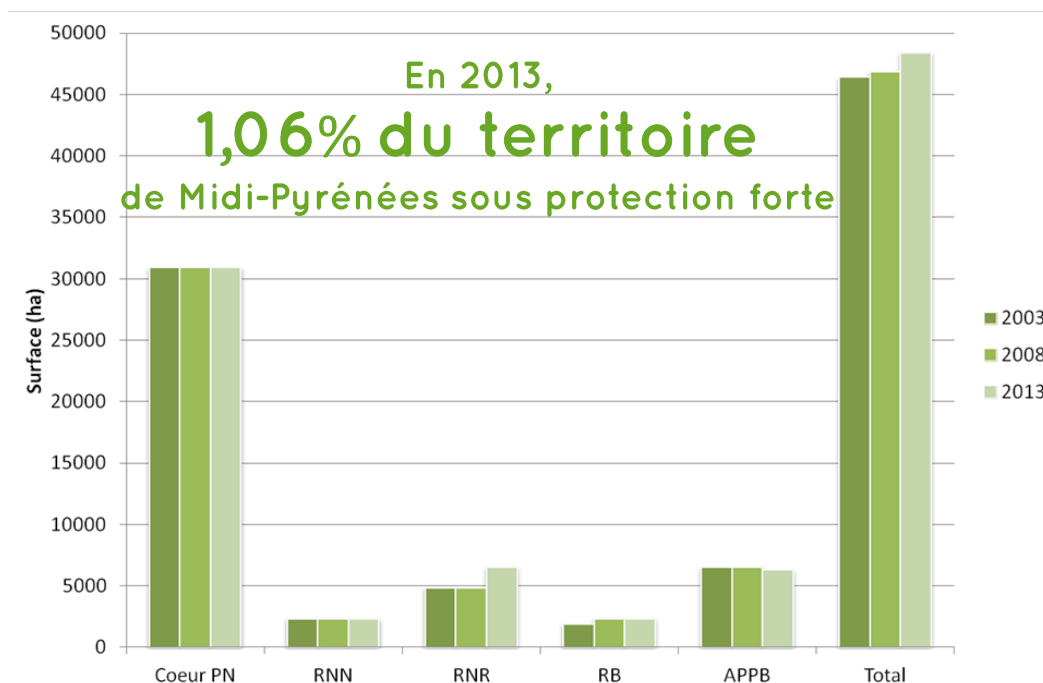
Les aires protégées constituent l'un des outils les plus efficaces pour protéger la nature remarquable en France. Elles correspondent à des territoires reconnus qui font l'objet d'une protection spéciale de la part des autorités publiques afin de favoriser la conservation à long terme de la nature, des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés.

## Méthode

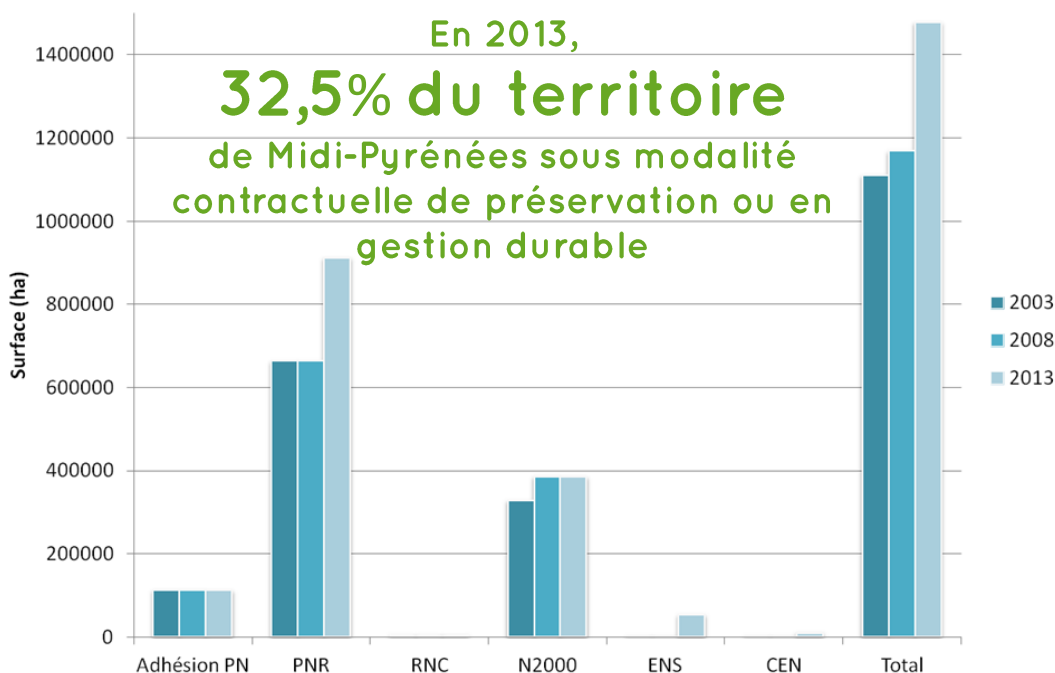
Espaces naturels sensibles : comptabilisés pour les départements du Lot, de l'Aveyron, du Gers et du Tarn.

Réseau des sites Natura 2000 : pour les territoires faisant l'objet d'un classement simultané en SIC/ZSC et ZPS, la surface prise en compte exclut un double comptage.

Sites du conservatoire des espaces naturels de Midi-Pyrénées : surface cumulée des sites sous maîtrise foncière, sous convention de gestion ou faisant l'objet d'une convention d'assistance technique.



Evolution des surfaces en aires protégées : outils de protection forte<sup>1</sup>



Evolution des surfaces en aires protégées : outils de protection complémentaire<sup>1</sup>

PN : Parc national ; RNN : Réserve naturelle nationale ; RNR : Réserve naturelle régionale ; RB : Réserve biologique (intégrale ou dirigée) ; APPB : Arrêté préfectoral de protection du biotope ; PNR : Parc naturel régional ; RNC : Réserve nationale de chasse et de faune sauvage ; N2000 : site Natura 2000 ; ENS : Espace naturel sensible ; CEN : Site du Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées.

## Résultats

Même si la surface globale des aires protégées semble augmenter en Midi-Pyrénées depuis 2003, les aires sous protection dite forte ne représentent encore en 2013 que 1,06% du territoire régional, dont les 2/3 correspondent au cœur du Parc national des Pyrénées. Les outils de protection complémentaire couvrent quant à eux 32,5% de la région.



## Pour aller plus loin...

La préservation de la biodiversité implique traditionnellement quatre grands types de protection : les protections réglementaires, la maîtrise foncière et d'usage, la gestion contractuelle, le réseau Natura 2000. En pratique, ces quatre catégories s'interpénètrent ou se complètent. Malgré la diversité des dispositifs juridiques existants, de nombreux progrès restent à faire pour répondre aux enjeux de protection de la biodiversité. En effet, avec seulement 1,06% de couverture du territoire par un statut de protection fort, Midi-Pyrénées se situe en dessous de la valeur nationale (France métropolitaine) de 1,23%, et encore loin de l'objectif des 2% posé par la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP) pour 2019.

## Sources

CG12, CG32, CG46 et CG81 pour les ENS ; CEN MP pour les sites en gestion ; DREAL MP pour les autres zonages  
2013

L'OB MP est porté par



Avec le soutien de



Observatoire de la biodiversité de  
Midi-Pyrénées  
[contact@ob-mp.fr](mailto:contact@ob-mp.fr)  
<http://ob-mp.fr>

Projet partenarial hébergé par :  
Conservatoire botanique national  
des Pyrénées et de Midi-Pyrénées  
Vallon de Salut – BP70 315  
65203 Bagnères de Bigorre Cedex